

1. L'ETAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

DELIMITATION

Le Terrain est implanté au Sud Est de la commune, dans le vallon des Tenchurades. Il est délimité à l'Est par la limite de commune avec Saint Laurent du Var, au Nord par la parcelle AR173, à l'ouest par les habitations sur la ligne de crête du Domaine de l'étoile, et au Sud par la limite Sud de l'IPCE de SUEZ RV Méditerranée. On peut y accéder en véhicule par un chemin privé dont l'entrée se trouve sur la commune de Saint du Var, M118 route de Saint Jeannet, et à pied par le Domaine de l'étoile.

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Surface et topographie

Le levé topographique PA3 au 1/500^{ème}, Référencé Af-49-2019, daté du 27 février 2020 est joint au présent PA2.

Le présent PA2 ne concerne que la partie hors ICPE. La surface de cette partie est d'environ à 5000m².

Le terrain concerné par le présent est situé au Nord de la parcelle AR149. Il présente un thalweg démarant à 2 mètres, et se creusant de plus en plus vers le Sud jusqu'à 15 mètres. Ce thalweg n'existait pas en 2007, au début du comblement du vallon par la SITA.

Au Nord du terrain, l'altitude décroît de l'Ouest vers l'Est avec une pente moyenne de 24°, de 192 à 175 mètres.

Au Sud du terrain, et au Sud du tumulus créé par la SITA, le terrain est pratiquement plat.

Hydrologie

Les eaux pluviales se déversent naturellement de la crête et ses habitations vers l'Est et le fond du vallon, où elles sont absorbées.

PLU

Le terrain est situé en zone Nd. Le règlement appliqué est celui de la zone Nd.

État parcellaire d'origine

La parcelle AR149, propriété de l'Association Syndicale Libre ALDE (Association du Lotissement du Domaine de l'Etoile), est occupé en grande partie par l'ISDI de La Gaude-SUEZ RV Méditerranée, dont l'activité d'acceptation et d'enfouissement des déchets inertes a pris fin 2019 (dossier de cessation d'activité partie 4-1.1 du 15 mars 2021).

Le présent dossier ne concerne que la partie non occupée par l'ICPE.

Environnement paysager et architectural

Le terrain constituait, avant la mise en œuvre de ICPE SITA, l'extension naturelle de la forêt partant de la ligne de crête à l'Ouest vers la limite de commune à l'Est. Il est en grande partie recouvert d'herbes sauvages diverses.

Dans le PLUm, sur la carte interactive :

- il présente un risque majeur lié au PPRIF
- une bonne partie du terrain se trouve en zone 2 de la trame verte.
- La partie la plus à l'est et mitoyenne de Saint Laurent du Var est en zone 3 de la trame verte

Dans le PSG du Domaine de l'étoile n° 06-1772-1 agréé le 26 mars 2007 et valable jusqu'en 2027, il est prévu de reboiser cette zone après comblement.

2. LE PROJET ET SON INSERTION DANS LE SITE

a) L'AMENAGEMENT DU TERRAIN

Le projet, objet du présent et mené par l'ALDE et SUEZ RV Méditerranée, chacun pour sa partie, est de rendre le profil de l'AR149, après comblement du vallon, compatible avec **le reboisement total de cette parcelle**, tel que prévu au PSG n° 06-1772-1. Ce projet de remblai est décrit au plan intitulé « projet remblai Domaine de l'ALDE Af-49-2019 » daté du 12 mars 2020.

Il est à noter que le levé topographique et le projet remblai ont été commandés et fournis par SUEZ RV Méditerranée dans le cadre des prestations compensatoires relatives à l'exploitation de l'ICPE.

b) ORGANISATION ET AMENAGEMENT DES ACCES AU PROJET

La réalisation du projet doit faire l'objet d'une coordination effective entre d'une part, SUEZ RV Méditerranée, et d'autre part, l'ALDE pour la partie hors ICPE.

L'accès au terrain objet du projet est celui de l'accès existant à l'ex ICPE.

PJ : levé topographique Af-49-2019 » daté du 12 mars 2020

plan intitulé « projet remblai Domaine de l'ALDE Af-49-2019 » daté du 12 mars 2020.